



Par arrêté AR-03-2026 du 20/01/2026, Madame la Présidente de Douarnenez Communauté a prescrit la modification n°7 du PLU de Douarnenez ayant pour objet de :

- D'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUHc (parcelle BR 274) route de Poullan sur Mer afin de réaliser une opération d'habitat (2^{ème} tranche du lotissement « Les Hauts de Tréboul »).

Conformément aux Codes de l'urbanisme et de l'environnement, la notice explicative et l'évaluation environnementale ont été transmises aux Personnes Publiques Associées (PPA) et à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), pour avis, courant février.

La concertation préalable fera l'objet d'un bilan dressé par le Conseil Communautaire.

À la suite, une enquête publique sera organisée, pendant au moins 30 jours consécutifs, afin de recueillir les avis des habitants du territoire.

Les modalités d'organisation de cette enquête publique seront communiquées dans les journaux locaux, ainsi que sur les sites internet de la Communauté de Communes et de la ville de Douarnenez.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter Monsieur Boulzennec au 02 98 74 44 58 ou par mail : antoine.boulzennec@douarnenez-communaute.fr